

**Propositions financières Budget Primitif 2013**

**Rapport n° CG/2012/134**

Résumé :

Le Département développe des actions de soutien à domicile des familles en difficultés éducatives (AEMO, AED, travailleuses familiales, aides financières) et détermine la politique de prévention spécialisée en lien avec les partenaires pour soutenir les familles en difficultés et éviter que le placement d'enfants ne devienne une nécessité.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2013
PAP	Direction de l'Enfance et de la Famille	10 045 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>10 045 000 €</b>

**4211 – Actions éducatives en milieu ouvert**

Ce mode d'action comprend d'une part les Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) ordonnées par un magistrat et mises en œuvre, par délégation du Département, soit par l'Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation (ARSEA) soit par le SAPMN (Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel) et les Actions Educatives à Domicile (AED) mises en œuvre, sur décision administrative par l'ARSEA.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2010, dans le cadre de la territorialisation, les décisions administratives sont prises au sein des 7 UTAMS, et par le Service de Protection de l'Enfance pour la Ville de STRASBOURG.

Au 30 septembre 2012, 2 032 enfants ont bénéficié d'une Aide Educative à Domicile, contre 1 826 au 30 septembre 2011.

**4212 – Prévention spécialisée**

Le Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que le Département doit organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

En pratique, cette activité est assurée par des équipes de prévention, gérées par neuf structures associatives financées par le Département.

Quinze équipes composées de trois à six éducateurs interviennent ainsi sur les zones urbaines sensibles de STRASBOURG, BISCHHEIM, ILLKIRCH, BISCHWILLER, SCHILTIGHEIM et HAGUENAU.

Les crédits demandés permettent de faire face aux dépenses relatives à cette mission, tant en matière de frais de fonctionnement que de frais de personnel.

Une partie des moyens alloués à la prévention spécialisée contribue au développement de la Maison des Adolescents et du nouveau dispositif Pass'accompagnement, conformément aux objectifs fixés par conventions.

## 4213 - Travailleuses familiales

Les interventions des travailleuses familiales (TISF) et des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS) constituent des aides à domicile qui revêtent à la fois un caractère préventif et curatif. Elles peuvent viser un soutien à la parentalité, éviter un placement ou favoriser le retour à domicile quand celui-ci a lieu. Les TISF et AVS accomplissent des tâches familiales quotidiennes et des tâches éducatives en présence ou en l'absence des parents. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2012, 157 enfants ont pu bénéficier de cette intervention.

## 4214 – Aides financières

Cette aide est accordée aux familles du Département connaissant une grande précarité. Elle permet de répondre aux situations d'urgences (aides alimentaires ...) et de soutenir les projets éducatifs et de soutien à la parentalité.

## Convention avec la ville de STRASBOURG

Pour mémoire, sur le territoire de la ville de STRASBOURG, l'activité relative à la mise en œuvre des Actions Educatives à Domicile (AED) et des Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) est déléguée au Service de Protection des Mineurs dans le cadre de la convention portant délégation de compétence en matière d'action sociale et médico-sociale.

## Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

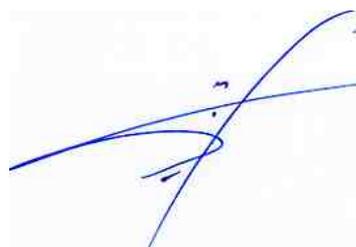
Code	Libellé Mode d'action	Crédits inscrits au BP précédent	Crédits proposés au BP
4211	Actions éducatives en milieu ouvert	4 133 000,00 €	4 066 000,00 €
4212	Prévention spécialisée	4 867 000,00 €	4 879 000,00 €
4213	Travailleuses familiales	650 000,00 €	550 000,00 €
4214	Aides financières	545 000,00 €	550 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des solidarités, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2013.*

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL